**REPONSES AUX QUESTIONS LES PLUS FREQUEMMENT POSEES AU MOMENT DE L’INSCRIPTION**

*Je souhaite m’inscrire dans l’académie de Corse, est-ce possible ?*

Oui, uniquement si vous résidez en Corse.

*Je veux me présenter à plusieurs BTS ou à plusieurs options d’un BTS …*

Ce n’est pas possible : une seule inscription doit être effectuée pour une même session d’examen.

*J’ai déjà présenté le BTS dans une autre académie, lorsque je veux m’inscrire en Corse, mon numéro de candidat de l’année dernière n’est pas reconnu, comment faire pour m’inscrire ?*

Seuls les candidats qui se réinscrivent dans l’académie de Corse peuvent réutiliser leur numéro de

candidat de la session précédente. Les autres candidats doivent s’inscrire en renseignant toutes les

informations demandées.

*Quels sont les notes que je peux conserver ?*

Seules les notes égales ou supérieures à 10, obtenues à une épreuve ou à une sous-épreuve peuvent être conservées pendant 5 ans à compter de leur date d’obtention.

*Est-ce que je peux repasser une épreuve que j’avais déjà validée ?*

Oui, mais la renonciation au bénéfice de note est définitive, seule la dernière note obtenue sera prise en compte.

*En plus des informations concernant les épreuves, quelles sont les informations que je dois communiquer au moment de l’inscription ?*

Vous devez être attentif à votre adresse postale : elle doit être renseignée avec précision (bâtiment,

appartement, code postal, ville).

*Je change d’adresse en cours d’année…*

Il faut communiquer sans tarder vos nouvelles coordonnées au service des examens. Pensez aussi à faire suivre votre courrier…

*Comment obtenir des renseignements sur les épreuves, les programmes, les annales et référentiels ?*

Vous pouvez vous connecter sur le site : www2.cndp.fr

*J’ai envoyé mon dossier d’inscription au rectorat comme demandé, mais je n’ai reçu aucun un accusé de réception, est-ce normal ?*

Oui c’est normal, le rectorat n’accuse pas réception de votre dossier. Vous devez prendre les précautions nécessaires pour que votre dossier parvienne au service des examens dans les délais demandés.